



### CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 02/05/2022

Le deux mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SANSON Bruno, maire.

**Etaient présents** : SANSON Bruno, ROULLAND Arnaud, GUTH Jacqueline, LESEIGNEUR Thérèse, BOSSU Henri, CHAPET Dominique, STEPANIAK Carole, PEROL Quentin

**Absent excusé** : CAPELLE Jacques (pouvoir à GUTH Jacqueline)

**Absents** : CAPELLE Ludovic, LEMIERE Marie-Madeleine

**Secrétaire de séance** : ROULLAND Arnaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de conseil municipal.

*Monsieur le maire demande au conseil municipal l'avis pour l'ajout des points suivant à l'ordre du jour :*

- Avenant 1 -Lot 4 – Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie
- Avenant 1 – Lot 5 - Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie
- Avenant 3 – Lot 1 - Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie
- Devis travaux chasses communales

*Après délibération, le conseil municipal valide l'ajout des points ci-dessus à l'ordre du jour de la réunion de conseil.*

#### **2022-20 Avenant 1 - Lot 4 - Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le projet de création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie,

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant émanant de l'entreprise Dalmont menuiserie, basée à La Hague (Manche), attributaire du lot 4 - menuiseries extérieures.

Cet avenant a pour objet la plus-value et moins-value concernant une barre d'appui en aluminium, le percement des menuiseries extérieures, la pose de sorties d'air et la réparation du local extérieur. L'avenant présenté nécessite l'avis du conseil municipal et a une incidence financière sur le montant du marché qui se décompose comme suit :

Montant du marché initial H.T. : + 21 511,45 € HT

Montant de l'avenant proposé : + 480,11 € HT

Nouveau montant du marché : + 21 991,56 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le présent avenant n° 1 pour le lot 4 - menuiseries extérieures.
- Autorise le maire à signer cet avenant, ainsi que l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

#### **2020 –21 Avenant1 - Lot 5 - Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le projet de création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie,

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant émanant de l'entreprise Dalmont menuiserie, basée à La Hague (Manche), attributaire du lot 5 - menuiseries intérieures - plâtrerie sèche.

Cet avenant a notamment pour objet la plus-value et moins-value concernant les blocs-portes, l'habillage du conduit de cheminée, l'aménagement intérieur d'un placard, la trappe de visite pour gaine, l'habillage des trémies. L'avenant présenté nécessite l'avis du conseil municipal et a une incidence financière sur le montant du marché qui se décompose comme suit :

Montant du marché initial H.T. : + 46 921,17 € HT

Montant de l'avenant proposé : + 888,24€ HT

Nouveau montant du marché : + 47 809,41 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le présent avenant n° 1 pour le lot 5 - menuiseries intérieures - plâtrerie sèche.

- Autorise le maire à signer cet avenant, ainsi que l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### **2022-22 Avenant 3 - Lot 1 - Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le projet de création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie,

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant émanant de l'entreprise Leduc SAS, basée à Virandeville (Manche), attributaire du lot 1 - gros œuvre.

Cet avenant a notamment pour objet la création d'une marche béton complémentaire pour la sortie du salon du logement 1. L'avenant présenté nécessite l'avis du conseil municipal et a une incidence financière sur le montant du marché qui se décompose comme suit :

Montant du marché initial H.T. : + 146 082,81 € HT

Montant de l'avenant proposé : + 325,43 € HT

Nouveau montant du marché : + 146 408,24 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le présent avenant n° 3 pour le lot 1 - gros œuvre.
- Autorise le maire à signer cet avenant, ainsi que l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### **2022-23 Entretien et remise en état de chasses communales - Chasse en direction de Saint-Christophe-du-Foc**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide le devis de l'entreprise Levasseur Terrassement, basée à Benoistville (Manche) pour les travaux de nettoyage et de reprofilage de la chasse communale en direction de Saint-Christophe-du-Foc pour un montant TTC de 28 536,00 €.
- Autorise le maire à signer les documents permettant l'exécution de la présente délibération.

### **2022-24 Entretien et remise en état de chasses communales - Chasse communale dite « Lecoutour »**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide le devis de l'entreprise Levasseur Terrassement, basée à Benoistville (Manche) pour les travaux de nettoyage et de reprofilage de la chasse communale dite « Lecoutour » pour un montant TTC de 9 192,00 €.
- Autorise le maire à signer les documents permettant l'exécution de la présente délibération.

### **2022-25 Avenant 1 - Lot 3 - Création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le projet de création de deux logements locatifs dans l'ancienne mairie,

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant émanant de l'entreprise SARL Dugardin, basée à Siouville-Hague (Manche), attributaire du lot 3 - couverture.

Cet avenant a notamment pour objet la plus-value et moins-value sur la réfection des chapes en ciment sur le dessus des cheminées, l'évacuation des gouttières en centre de tri, la réfection de solin en pied de cheminée sur trois cotés et les travaux sur gouttières en zinc. L'avenant présenté nécessite l'avis du conseil municipal et a une incidence financière sur le montant du marché qui se décompose comme suit :

Montant du marché initial H.T. : + 4 709.00 € HT

Montant de l'avenant proposé : + 846.80 € HT

Nouveau montant du marché : + 5 555.80 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le présent avenant n° 1 pour le lot 3 - couverture.
- Autorise le maire à signer cet avenant, ainsi que l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### **2022-26 Devis engazonnement des allées principales du cimetière de Sotteville**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le devis de l'entreprise SAS Handigreen, basée à Valognes (Manche), concernant l'engazonnement des allées principales du cimetière de Sotteville pour un montant TTC de 4 305,60 euros.

- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération

### **2022-27 Devis contrôle sécurité bâtiments publics**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le devis de l'entreprise Apave Nord-Ouest SAS, basée à Cherbourg-en-Cotentin (Manche), concernant le contrôle périodique des installations électriques de la mairie, garderie, bibliothèque et église pour un montant TTC de 438,00 euros.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### **2022-28 Autorisation du conseil municipal au maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre - Nomenclature comptable M57**

Vu le passage de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 pour la commune de Sotteville,

Vu le budget 2022,

Vu la nomenclature M57 donnant faculté au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance de conseil municipal.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, que cette faculté permet de traiter les demandes de virements de crédits d'un chapitre à l'autre, pouvant être indispensable à la prise en charge de mandats. Ce dispositif ne s'applique que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d'un disponible suffisant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, avant d'en rendre compte en séance du prochain conseil municipal.
- Autorise le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'application de la présente délibération.

### **Affaires diverses**

- Information concernant la fin de chantier de création des deux logements locatifs dans l'ancienne mairie. Le coffret Enedis est toujours en attente, suite à une pénurie nationale sur cet équipement, selon Enedis.
- Demande de locaux - Organisation d'une boom scolaire de fin d'année : le pôle de proximité des Pieux va être contacté pour une éventuelle mise à disposition de la salle de motricité du RPI de Sotteville.
- Compte rendu de la réunion relative à la sécurisation de la RD650.
- Entretien de la bibliothèque : prévu une fois une semaine sur deux par l'agent technique. Le jour précis d'entretien sera communiqué prochainement à l'équipe de bénévoles de la bibliothèque.
- Fleurissement du bourg à prévoir.
- Panneau bibliothèque en cours de commande.

**Prochain conseil mercredi 1er juin 2022**